



LIPADHOJ A.s.b.l. Ong/DH

Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice
Comité Exécutif

Déclaration de la Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice (LIPADHOJ) à la 20ème Assemblée des Etats Parties à la Cour Pénale Internationale

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice (LIPADHOJ), membre de la Coalition pour la CPI, accompagne la CPI dans ses objectifs d'une cour équitable et efficace dans la lutte contre l'impunité depuis 2006. Elle s'intéresse particulièrement à la situation des victimes et des communautés affectées qu'elle côtoie et comprend mieux. Cela lui permet d'être toujours très attentive et vigilante sur toutes les questions qui affectent les droits des victimes et des communautés affectées.

C'est dans ce contexte que, dans nos observations adressées à la CPI, conformément à l'ordonnance du 15 juillet 2016 de la Chambre au titre de la règle 103 du Règlement de procédure et de preuve, la question de la réparation a occupé une place de choix.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

A l'heure actuelle, la réparation en République démocratique du Congo (RDC), pays des premières affaires de la CPI, souffre du manque de personnel suffisant pour servir le Fonds au profit des victimes, du manque de ressources suffisantes répondant aux attentes des victimes et des communautés affectées, et du manque de partenaires du Fonds en nombre suffisant pour mettre en œuvre les divers projets de réparation et les programmes d'assistance. A cela s'ajoute l'insécurité sans cesse croissante avec une longue liste de nouvelles victimes de crimes internationaux comme si la CPI n'était jamais intervenue dans cette partie du pays, notamment en Ituri et au Nord-Kivu. Cette situation diminue considérablement la confiance des victimes et des communautés affectées dans le travail de la CPI, de sorte que, par désespoir, elles rejoignent les camps de la violence.

Ces défis sont le résultat de graves problèmes liés aux ressources de fonctionnement allouées à la CPI, qui ne sont pas à la hauteur de ses responsabilités toujours croissantes.

Ainsi, pour une meilleure visibilité et surtout pour plus d'efficacité et de crédibilité aux actions de la CPI au profit des victimes et des communautés affectées, nous invitons l'Assemblée et tous ses Etats parties à renforcer leurs soutiens à la CPI dans ces premières expériences de réparation en RDC, en fournissant des moyens suffisants pour soutenir le Fonds au profit des victimes dans ses programmes.

Fait à Bunia et Kinshasa, le 29 novembre 2021

Pour LIPADHOJ

Dr. Serge NGABU KILO, Directeur des Affaires Juridiques
